

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

France Télévisions Question écrite n° 4426

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la diffusion restreinte des jeux paralympiques sur l'audiovisuel public. Après le succès populaire des jeux olympiques de Londres, les jeux paralympiques, qui se sont ouverts le 29 août 2012, étaient l'occasion de mettre en valeur la pratique et les exploits sportifs des personnes handicapées. Malheureusement, c'est uniquement suite à la mobilisation d'un grand nombre de nos concitoyens que France Télévision a augmenté sa couverture de cet évènement. Les mentalités ont évolué sur la question du handicap, et notamment à travers le travail des associations, des bénévoles et des collectivités locales qui ont permis de rendre accessibles de nombreux locaux, des espaces publics et notamment des enceintes sportives. Ces jeux sont l'aboutissement de toutes ces politiques locales menées et leur diffusion est un support essentiel pour conforter le travail au quotidien de l'ensemble des acteurs luttant contre les discriminations liées au handicap. Il lui demande si, dans le cadre des prochains contrats d'objectifs passés entre l'État et France Télévision, une place plus importante pourrait être donnée à la pratique sportive des personnes handicapées et notamment lors des XIe jeux paralympiques d'hiver de Sotchi en 2014.

Texte de la réponse

Les athlètes qui participent aux Jeux Paralympiques contribuent, au même titre que leurs homologues valides, au rayonnement de la France. Au-delà même de la performance, ces athlètes représentent des modèles pour tous les jeunes en situation de handicap. L'accès des personnes handicapées à la pratique des activités physiques et sportives et aux équipements sportifs est une priorité de la politique menée par la ministre chargée des sports. Le ministère a développé des actions volontaristes pour valoriser les athlètes en situation de handicap qui participent à ces compétitions de haut niveau. Il promeut la médiatisation des grands évènements sportifs internationaux et notamment la médiatisation des Jeux Paralympiques. Madame la ministre a alerté le président de France Télévisions, dès le mois de juin à ce sujet. La médiatisation des épreuves des Jeux Paralympiques de Londres 2012 sur les chaînes du service public a été renforcée, servant ainsi la notoriété de l'ensemble des sportifs paralympiques et, plus largement, du sport pour les personnes en situation de handicap. Le dispositif mis en place par France Télévisions a permis de diffuser en direct les temps forts de ces jeux, les cérémonies d'ouverture et de clôture ainsi qu'une finale de football. En outre, un magazine a été diffusé quotidiennement dans l'après-midi retraçant les temps forts des journées paralympiques. Par ailleurs, il est à signaler l'initiative de TV8 Mont Blanc. Comme lors des Jeux Paralympiques de Turin en 2006 et de Vancouver en 2010, ce diffuseur a consacré plus de 77 heures de direct à la retransmission de 11 disciplines sportives ainsi que des journaux télévisés de 6 minutes tous les jours afin de résumer les compétitions de la journée. Le bon niveau des audiences permettra, sans nul doute, d'inciter les opérateurs à déployer des moyens de médiatisation supplémentaires à l'occasion des prochains Jeux Paralympiques qui auront lieu à Rio de Janeiro, en 2016. Il s'agit de tendre vers un dispositif d'organisation et de médiatisation qui soit plus égalitaire entre les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques. Par ailleurs, depuis 2006, il a été décidé d'aligner les primes paralympiques accordées aux sportifs médaillés sur les primes allouées aux sportifs médaillés pour les Jeux

Olympiques. Cette disposition sera maintenue pour les prochains Jeux Paralympiques. L'objectif du ministère chargé des sports est donc de veiller à ce que les chaînes du service public, accessibles à tous, continuent de renforcer leur dispositif de médiatisation des Jeux Paralympiques et de mettre ainsi en valeur les formidables performances humaines que représentent leurs exploits sportifs. Pour cela, le ministère chargé des sports encourage notamment l'organisation conjointe des compétitions valides et handisports, comme cela a notamment été le cas lors des Championnats du Monde d'Escrime en 2010. Cette mixité permettra au grand public de se familiariser avec la pratique du handisport et favorisera ainsi une plus grande médiatisation des Jeux Paralympiques.

Données clés

Auteur: M. Jacques Cresta

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 4426

Rubrique: Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative **Ministère attributaire :** Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 18 décembre 2012

Question publiée au JO le : <u>18 septembre 2012</u>, page 5112 Réponse publiée au JO le : <u>25 décembre 2012</u>, page 7944